

Règlement du 1^{er} tournoi de Double Provins 14 &15 Décembre 2019

Le tournoi est homologué sous le n° d'autorisation :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement *particulier* ci-après.

Article 1 - Catégories

Cette compétition est ouverte aux joueurs et joueuses, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans dans les séries R, D et P.

Article 2 – Conditions de participation

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence compétition pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'aucune suspension. Une tenue de badminton conforme à la circulation fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Article 3 – Comité d'Organisation

3-1 Le tournoi 1^{er} tournoi de DOUBLE de Provins est organisé par le club, Club Badminton Provinois CBP77.

3-2 Le tournoi se déroulera le 14 &15 Décembre 2019, [Gymnase Raymond Vitte, 3 Chaussée de la Porte Neuve, 77160 Provins](#) sur 5 terrains dont 0 tapis.

Article 4 : Les tableaux

4-1 Tous les tableaux DH, DD et DM sont ouverts à la compétition.

Tous les tableaux seront joués dans la mesure du possible en poules. Deux tableaux maximums sont autorisés par joueur. Déroulement du tournoi : Double homme et double dame le samedi, et double mixte le dimanche.

4-2 Le tournoi est ouvert aux séries R5-R6-D7-D8-D9-P10, selon la séparation suivante : R5/R6 - D7/D8 - D9/P10

4-3 Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de **4 paires** inscrites. Le comité organisateur se réserve le droit de regrouper deux séries si le nombre d'inscrit est insuffisant.

4-4 Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en fonction du nombre d'inscriptions. Les tableaux en poules seront priorisés

Article 5 – Inscriptions

5-1 Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux, un joueur peut se surclasser dans la catégorie immédiatement supérieure à son classement En double, un joueur peut s'inscrire dans la catégorie immédiatement supérieure si son partenaire en fait partie. Dans tous les cas, la priorité sera donnée aux joueurs évoluant dans leur série.

5-2 Un joueur se surclassant dans un tableau n'est pas obligé de se surclasser dans son second tableau.

5-3 La date limite d'inscription est le **14 NOVEMBRE 2019** le cachet de la poste faisant foi. En cas de surnombre, seront sélectionnées les feuilles d'inscription acquittées des droits d'engagement selon leur ordre d'arrivée (cachet de la poste). Le nombre d'engagés par tableau est limité, une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés.

5-4 Les frais d'engagement sont de 15€ pour un tableau et 20€ pour deux tableaux.

5-5 Les inscriptions doivent parvenir au comité d'organisation, avant la date limite, par courrier uniquement, accompagnées des frais d'engagement au moyen d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de CBP77.

En cas de désistement sans motif valable après le tirage au sort, les droits d'engagement restent acquis par le club organisateur.

5-6 La date du tirage au sort est fixée au 30 Novembre 2019. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.

5-7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées seront supportées par le club en cause.

Article 6 – Volants plumes homologués

Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable.

Règlement du 1^{er} tournoi de Double Provins 14 & 15 Décembre 2019

En cas de désaccord entre les joueurs les volants officiels de la compétition, en vente sur place, devront être utilisés (RSL Grade n°3).

Article 7 - Juge Arbitre

7-1 Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un Juge arbitre, *Eve Jaminion*, désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

7-2 Les matches se dérouleront en auto arbitrage. Le Juge Arbitre s'assurera de la bonne tenue des matches et désignera les arbitres éventuels ou à défaut les compteurs de points.

7-3 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf en service où le joueur pourra resservir une nouvelle (et seule) fois.

Article 8 – Horaires

8-1 Les matches peuvent être appelés **une heure avant l'horaire prévu** (cf. Règlement Général des Compétitions).

8-2 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, **chaque jour de la compétition**.

8-3 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

8-4 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Passé ce délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré « forfait ».

8-5 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs doivent tester leurs volants.

8-6 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les compteurs de points, les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par l'arbitre.

Article 9 – Forfait

9-1 Si un joueur est déclaré forfait entre la date du tirage au sort et la date de la compétition, il pourra être remplacé par un autre joueur.

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation.

9-2 Le joueur forfait devra prévenir le comité d'organisation au plus tôt avant la compétition et devra justifier son forfait dans les 5 jours suivant la fin de la compétition auprès de la ligue d'Ile de France de Badminton conformément à la circulaire fédérale concernant les forfaits.

9-3 toute personne en astreinte ne doit pas s'inscrire autrement cela sera considéré comme forfait volontaire s'il doit partir pendant le déroulement du tournoi.

9-4 Procédure de gestion de forfait :

Le joueur, en cas de blessure ou d'absence, doit justifier de son forfait :

✓ Il doit prévenir l'organisateur

✓ Il doit remplir le document « Fiche de renseignement » qui se trouve sur le site de la Ligue (accès par Vie Sportive/Tournois/Justif forfait).

Soit :

✓ Il scanne son justificatif et le document « Fiche de renseignements » et l'envoie par mail dans les 5 jours qui suivent le dernier jour du tournoi à competition@lifb.org

Soit :

✓ Il doit agraffer son justificatif au document « Fiche de renseignement » et l'envoyer par courrier suivi, au Siège de la Ligue, dans les 5 jours qui suivent le dernier jour du tournoi.

Ligue Ile-de-France de Badminton Commission Régionale Arbitrage 64 rue du Couédic 75014 PARIS

Article 10 – Dopage, Médicaments, arrêt maladie

10-1 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.

10-2 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Règlement du 1^{er} tournoi de Double Provins 14 &15 Décembre 2019

10-3 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Article 11 – Vol, Perte

11-1 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Article 12 -Droit à l'image

12-1 Tout participant s'engage à renoncer de revendiquer son droit à l'image si les photos prises au cours de la compétition sont utilisées pour la promotion du tournoi.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.